



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Obtention du titre HES pour les titulaires d'un diplôme ETS, ESCEA ou ESAA

Berne, le 16 octobre 2000, OFFT: Les personnes qui possèdent un diplôme d'une école d'ingénieurs ETS, d'une école supérieure de cadres pour l'économie et l'administration ESCEA ou d'une école supérieure d'arts appliqués ESAA peuvent dès à présent demander à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) la conversion du titre qui leur a été décerné en un titre d'une haute école spécialisée (HES). Il s'agit là d'une mesure importante, vu notamment que la formation et la formation continue dans les hautes écoles en Suisse et à l'étranger peuvent être conditionnées à la détention d'un titre HES, tout comme l'exercice dans un pays tiers d'une activité professionnelle réglementée. Aucun délai n'a été fixé pour le dépôt des demandes concernant la conversion de titres.

Les hautes écoles spécialisées délivreront cet automne les premiers diplômes HES. A la même échéance, le Département fédéral de l'économie mettra en vigueur l'ordonnance sur l'obtention a posteriori du titre d'une haute école spécialisée. En conséquences, les titulaires d'un diplôme ETS, ESCEA ou ESAA pourront requérir auprès de l'OFFT l'octroi du titre HES équivalent, cela pour autant qu'ils justifient d'une pratique professionnelle reconnue de cinq ans au minimum dans un champ professionnel correspondant ou de la fréquentation d'un cours postgrade de niveau universitaire. Aucun délai n'a été fixé pour le dépôt des demandes visant la conversion de titres. L'OFFT acceptera les demandes durant plusieurs années.

A cette fin, l'OFFT a mis en place un réseau interactif d'information, en collaboration avec l'Union technique suisse (UTS) et la Société suisse des économistes d'entreprise ESCEA (SSEE ESCEA). Les modalités régissant la conversion de titres, les réponses aux questions les plus fréquentes, de même que le formulaire pour les demandes relatives à la conversion de titres peuvent être consultés dans Internet. Il est également possible d'obtenir des renseignements par téléphone et par courrier électronique, sous les références suivantes:

Pour les titulaires d'un diplôme ETS:

Internet: www.ets-titre.ch; E-Mail: ets-titre@SwissEngineering.ch; tél. 0900 555 302 (2.50/min.)

Pour les titulaires d'un diplôme ESCEA:

Internet: www.hwv-titel.ch; E-Mail: hwv-titel@gsbhww.ch; tél. 0900 555 303 (2.50/min.)

Pour les titulaires d'un diplôme ESAA:

Internet: www.hfg-titel.ch; E-Mail: hfg-titel@gsbhww.ch; tél. 0900 555 304 (2.50/min.)

Les documents pour les demandes concernant la conversion de titres peuvent également être demandés directement à l'OFFT, à l'adresse suivante: fachhochschulen@bbt.admin.ch, Fax 031 324 92 47.

Les demandes sont à déposer auprès de l'OFFT, accompagnées des documents requis en lien avec le diplôme ainsi que la pratique professionnelle ou la fréquentation d'un cours postgrade (dans leur version originale ou sous la forme d'une copie certifiée conforme). L'OFFT statue sur l'octroi du titre HES. Le délai de traitement des demandes est d'environ trois mois. Les émoluments de base perçus s'élèvent à 100 francs.

Renseignements:

Thomas Bachofner, responsable Presse et communication, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), Effingerstrasse 27, 3003 Berne, tél. 031 322 21 24, Fax 031 324 96 15, E-mail: thomas.bachofner@bbt.admin.ch; Internet: <http://www.admin.ch/bbt/BBTfH>